



Normes IPF/SEOS Partie I

Cultivateurs

1. La chaîne de traçabilité doit inclure :

A) L'origine des matières premières qui doivent provenir uniquement de la ferme du producteur ou d'autres fermes également conformes aux normes IPF/SEOS

B) La liste des lieux de culture (origine géographique)

C) La date des récoltes

D) Les semences, plantes, boutures (non OGM)

2. Le programme pour offrir un environnement de travail sécuritaire aux employés et au personnel

3. Le plan de lutte intégrée contre les ravageurs qui comprend l'interdiction de l'utilisation de pesticides de synthèse

Je, soussigné _____ de _____

Confirme que j'ai lu attentivement les normes IPF/SEOS Partie I et que j'accepte de me conformer à tout ce qui est indiqué ci-dessus.

Signature : _____ Date : _____